
Métallurgie (industries)

Maubeuge

IDCC 1813

Convention collective du 8 juillet 1994

[Étendue par arrêté du 19 janvier 1995, JO 28 janvier 1995]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

